

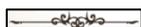


**REPUBLIQUE DU NIGER**

=====

*Fraternité – Travail – Progrès*

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**



**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2021**

**Mars 2022**

# TABLE DES MATIERES

<b>Sigles et acronymes</b> .....	<b>1</b>
<b>Mot du Ministre</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Réalisations du ministère par programme en 2021</b> .....	<b>7</b>
<b>1.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »</b> .....	<b>7</b>
1.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » (Tableau 1) .....	7
A1.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....	11
<b>1.2. Programme 2 : « Développement des Productions Végétales »</b> .....	<b>13</b>
1.2.1. Performance physique/technique du programme 2 (Tableau 4) .....	13
A1.2.2. Performance financière du programme « Développement des Productions végétales » (Tableau 5) .....	19
<b>1.3. Programme 3 : « Développement des Productions Animales »</b> .....	<b>26</b>
<b>1.3.1. Performance physique/technique du programme : « Développement des Productions Animales »</b> .....	<b>26</b>
1.3.2. Performance financière du Programme 3 .....	31
<b>2. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère</b> .....	<b>33</b>
<b>2.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère</b> .....	<b>33</b>
2.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme .....	33
2.1.2. Situation des délégations de crédits .....	35
<b>2.2. Situation des ressources humaines du ministère (tableau 14)</b> .....	<b>35</b>
<b>2.3. Difficultés rencontrées, conclusions et recommandations</b> .....	<b>37</b>
<b>2.3.1 Difficultés rencontrées</b> .....	<b>37</b>
<b>2.3.2. Recommandations</b> .....	<b>38</b>
<b>Annexe : Exécution financière des projets et programmes sous tutelle au 31/12/2021</b> .....	<b>40</b>

## **Liste des tableaux**

<b>Tableau 1</b> : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....	9
<b>Tableau 2</b> : Situation des crédits alloués au Programme1.....	11
<b>Tableau 3</b> : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1 .....	12
<b>Tableau 4</b> : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2.....	14
Tableau 5 : Situation des crédits alloués au programme 2 au titre de l'année 2021..	20
Tableau 6 : Situation des crédits de paiement consommés du programme en FCFA et %.....	23
Tableau 7 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3.....	30
<i>Tableau 8 : Situation des crédits alloués au programme en 2021 en milliers de FCFA et en % .....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 9 : Situation des crédits de paiement consommés du programme en milliers de FCFA et en % .....</i>	<i>32</i>
<b>Tableau 10</b> : Situation globale de consommation des crédits du ministère en milliers de F CFA.....	33
<b>Tableau 11</b> : Situation de consommation des crédits par programme en milliers FCFA et %.....	34
<b>Tableau 12</b> : Programme 3 Crédits délégués aux régions en 2021 en FCFA et en % .....	35
<b>Tableau 13</b> : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif .....	36
Tableau 14: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA .....	37

## Sigles et acronymes

**ACF** : Action Contre la Faim  
**AMM** : Autorisation de Mise en Marché  
**ANE** : Acteur Non Etatique  
**APCA** : Agence de Promotion du Conseil Agricole  
**AREN** : Association pour la Redynamisation de l'Elevage  
**BAB** : Banque Aliment Bétail  
**BADEA** : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique  
**CADEL** : Comité d'Appui au Développement Local  
**CADEV** : Caritas Development  
**CAIMA** : Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles  
**CAPEG** : Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale  
**CCA** : Cellule Crise Alimentaire  
**CCAAB** : Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliment Bétail  
**CEP** : Champ Ecole paysan  
**CICR** : Comité International de la Croix Rouge  
**CIO** : Comité Interministériel d'Orientation  
**COGES** : Comité de gestion  
**CRA** : Chambre Régionale d'Agriculture  
**CRS** : Catholic Relief Service  
**CRS** : Contrat de Réformes Sectorielles / CRS/EL :  
**DACPOR** : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux  
**DDP** : Direction du Développement Pastoral  
**DPOE** : Direction de la Promotion des Organisations des Eleveurs  
**DPPD** : Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses  
**DRH** : Direction des Ressources Humaines  
**DRYDEV** : Drylands Development Program  
**DS** : Direction des Statistiques  
**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
**FICOD** : Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées  
**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole  
**FISAN** : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle  
**FOPAT** : Projet de Fortification des Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger  
**HACP** : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix  
**HCR** : Haut-Commissariat aux Réfugiés  
**IDA** : International Development Agency  
**INRAN** : Institut National de Recherche Agronomique du Niger  
**IPDR** : Institut Pratique de Développement Rural

**IRC** : Initiative Renforcement de Capacités  
**JEMED** : Jeunesse Enfant Migration Développement  
**kml** : kilomètre linéaire  
**LABOCEL** : Laboratoire Central de l'Elevage  
**LFR** : Loi de Finance Rectificative  
**LR** : Loi Rectificative  
**MAG/EL** : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
**OIM** : Organisation Internationale des Migrations  
**ONAHA** : Office National des Aménagements Hydro Agricoles  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**OSC** : Organisations de la Société Civile  
**PAC 3** : Programme d'Actions Communautaires phase 3  
**PAC/RC** : Programme d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique  
**PACT** : Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales  
**PADAITA** : Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr  
**PADEL/K** : Projet d'Appui au Développement Local de Kandadji  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondiale  
**PAP** : Projet Annuel de Performance  
**PAPSSA2** : Projet Appui au Programme Spécial à la Sécurité Alimentaire Phase 2  
**PASAM** : Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire des Ménages  
**PASEL** : Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage  
**PDES** : Plan de Développement Economique et Social  
**PGRC/DU** : Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et Développement Urbain  
**PIMELAN** : Projet Intégré de Modernisation de l'Elevage et de l'Agriculture au Niger  
**PISA** : Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire  
**PLCBN** : Programme de Lutte contre le Charbon Bactérien au Niger  
**PMERSA** : Projet de Mobilisation des Eaux de Ruissellement pour la Sécurité Alimentaire  
**PNAG/BL** : Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**PPAAO** : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest  
**PPCB** : Péripleumonie Contagieuse des Bovidés  
**PPR** : Peste des Petits Ruminants  
**PRADEL** : Programme d'Appui au Développement de l'Elevage  
**PRAPS** : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel  
**PRECIS** : Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger  
**PRESIBALT** : Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio écologiques du Bassin du Lac Tchad  
**ProDAF** : Programme de Développement de l'Agriculture Familiale  
**PS** : Programme Stratégique  
**PTBA** : Plan de Travail et Budget Annuel  
**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers  
**RAC** : Revue Annuelle Conjointe

**RAP** : Rapport Annuel de Performance

**RECA** : Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

**RED/SAACC** : Projet de Recherche Développement pour la Sécurité Alimentaire et l'Adaptation au Changement Climatique

**REDISSE** : Projet de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest

**REGIS** : Résilience et Croissance Economique au Sahel

**SANAD** : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle pour un Développement Agricole Durable

**SAPEP** : Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants

**SDDCI** : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive

**SNDR** : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture

**UBT** : Unité Bétail Tropical

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**VSF** : Vétérinaires Sans Frontières

## Mot du Ministre

Les axes de la politique du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage tracés dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) et l'Initiative 3N visent à améliorer la gouvernance sectorielle et à accroître la production agropastorale ainsi que les revenus des producteurs ruraux.

Ce Rapport Annuel de Performance (RAP), le quatrième du genre s'inscrit dans le cadre de la mise en application des réformes financières engagées avec l'instauration de l'approche budget-programme. Comme les trois années précédentes, le MAG/EL a élaboré un Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD 2021-2023) et un Projet Annuel de Performance (PAP 2021). Dans le cadre de la mise en œuvre de son PAP et conformément à sa mission, le MAG/EL a exécuté un Plan d'action concourant à la mise en œuvre des orientations du PDES, principalement les plans d'actions du programme 6 et de la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable, « Initiative 3N ».

L'exécution du PAP 2021 a été marquée par la redynamisation du dispositif technique et des outils d'exécution du budget-programme mis en place depuis 2017. Ce dispositif bénéficie en permanence d'un programme de renforcement des capacités à tous les niveaux à travers le « learning by doing » soutenu par l'Etat et ses partenaires pour faciliter le passage d'un budget de moyens à un budget axé sur les résultats. Il a mis en exergue une amélioration de la maîtrise du mécanisme par les cadres du MAG/EL et fait ressortir des résultats encourageants malgré l'insuffisance de crédits alloués au MAGEL.

L'année 2021 a été marquée par l'impact de la pandémie du COVID 19, les conséquences des changements climatiques avec les inondations au cours des campagnes pluviale et irriguée, ainsi que la mise en place des nouvelles autorités à tous les niveaux.

L'élaboration de ce RAP vise deux objectifs : i) rendre compte de l'exécution budgétaire (principalement au Parlement), mais également ii) servir de base pour l'organisation de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) du ministère avec ses partenaires. A cet effet, le document évalue l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs fixés. Pour cela, la logique essentielle utilisée est d'évaluer à partir du PAP de l'année 2021 (élaboré en 2020) l'atteinte des cibles visées initialement (Plan d'Action de l'Initiative 3N) et les réalisations correspondantes, puis tirer les conclusions qui résultent des écarts observés.

Au titre de la loi des finances 2021, le budget initialement alloué après deux rectifications s'élève à **117 274 488 513 F CFA** (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets, programmes et aides budgétaires) représentant 4,43% du budget général de l'Etat (2 644, 54 milliards F CFA). En déduisant les apports des projets, la part des ressources internes est de 26 880 407 636 FCFA soit 22,9% du budget global du Ministère.

Le RAP 2021, au-delà des résultats de l'exécution du PAP, a mis en exergue plusieurs défis à relever pour améliorer les performances du Ministère de l'agriculture et de l'Elevage qui sont liés principalement à l'insuffisance du budget affecté, l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité qui se traduit par la faiblesse du ratio d'encadrement, les capacités et compétences limitées de nos entreprises et cabinets d'études, la faible maîtrise des interventions des acteurs non étatiques (ANE) ainsi que la nécessité d'instaurer une culture de coordination, de programmation d'analyse, de suivi et d'évaluation plus participatives tenant compte des niveaux décentralisés.

## INTRODUCTION

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique de l'État en matière de l'amélioration de la production, des revenus des producteurs, des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage et du niveau de vie des populations conformément aux lois et règlements du Niger d'une part et aux visions et politiques de développement du Gouvernement d'autre part.

Le MAGEL contribue à la mise en œuvre du PDES 2017-2021 dans son axe 3 «accélération de la croissance économique » et tire ses fondements des orientations du «Programme de Renaissance Acte-2 et la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ».

La finalité du DPPD 2021 -2023 est de contribuer à la transformation du monde rural à travers l'axe 3 du PDES. Il opérationnalise la Stratégie de l'Initiative 3N et s'inspire de divers engagements régionaux et internationaux notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables », le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les engagements communautaires (Plans Stratégiques de la CEDEAO et de l'UEMOA)

L'objectif assigné au Ministère est d'atteindre la « faim zéro au Niger » au Niger. Il s'agit d'augmenter, les rendements des différentes filières, afin de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes et accroître, l'exploitation du cheptel de 25%, la consommation d'œufs/personne/an de 30, la production du lait de 40% et la production de viande de 45% en 2021. Pour accroître les productions sous-irrigation, les superficies irriguées seront portées de 120.000 ha en 2015 à 358.000 ha en 2021, soit une augmentation moyenne annuelle de 20%. Cela permettra de faire passer la production sous irrigation de 500.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2015 à plus de 1.500.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2021 et la contribution au PIB rural des cultures irriguées (agricoles et fourragères) de 30% en 2015 à 40% en 2021.

Dans cette perspective, le MAGEL a été subdivisé en trois programmes dont un de soutien, le programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère et deux programmes opérationnels, à savoir le Développement des Productions Végétales et le Développement des Productions Animales.

Conformément aux orientations contenues dans le PDES et l'Initiative 3N et tenant compte des engagements auxquels le Niger a souscrit au plan sous régional, régional et international, le MAG/EL a élaboré un Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD 2021 -2023) dont l'outil de mise en œuvre est le Projet Annuel de Performance (PAP 2021).

Le PAP 2021 s'articule autour des activités visant à atteindre les objectifs fixés par les 3 programmes du MAGEL : i) Consolider et rationaliser les instruments et organes de gestion du secteur agriculture et élevage en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des différentes catégories d'acteurs ; ii) Améliorer la

productivité des cultures sous pluie et sous irrigation ; iii) Accroître et diversifier les productions animales.

L'année 2021 a été marquée par l'adoption d'un budget initial de **114 656 582 879 F CFA** rectifié deux fois : la première rectification en juillet 2021 pour un montant de **115 569 540 215 F CFA** puis une deuxième intervenue en octobre 2021 pour un montant de **12 563 592 925 FCFA** pour l'Élevage et **104 710 295 588 FCFA** pour l'Agriculture soit **117 274 488 513 F CFA**.

L'objet du présent rapport est d'évaluer l'exécution du PAP 2021 conformément aux orientations de la réforme des Finances publiques contenues dans la Loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012 relative aux lois de finances.

Au titre du budget 2021, le taux global de libération des crédits est de **100,75 %** dont 93,53% pour les ressources propres et 102,21% pour les ressources extérieures. Concernant le taux d'engagement, il atteint globalement **74,99%**, alors qu'il est de 75,41 % pour les ressources propres et 72,53% pour les ressources extérieures. S'agissant du taux d'ordonnancement global, il est de **74,19%** avec 75,66% pour les ressources propres et 74,66% pour les ressources extérieures.

Comme les années antérieures, l'année 2021 a été marquée par une insuffisance des crédits initiaux alloués au MAG/EL à laquelle s'ajoutent l'adoption de deux Lois rectificatives. Il faut également souligner entre autres, les contraintes liées à la faiblesse du niveau d'exécution des marchés de travaux notamment en ce qui concerne les projets, aux capacités et compétences limitées de nos entreprises (retard dans la réalisation de travaux et dans le paiement), la lourdeur du processus de passation de marchés (des délais de 6 à 8 mois sont observés entre l'avis d'appel d'offres et le démarrage des travaux), l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité.

Nonobstant les difficultés précitées, l'avènement de la COVID 19 et la gestion de la pandémie avec les conséquences sur l'économie nationale et internationale, la gestion des inondations qui a décimé une bonne partie des cultures au cours de la campagne pluviale, les élections municipales, législatives et présidentielles ainsi que les problèmes récurrents d'insécurité ont impacté l'exécution du budget 2021.

L'application des réformes engagées en 2018 s'est poursuivie notamment dans le domaine des engrais, de l'appui conseil et le financement du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce rapport est structuré en deux parties distinctes, i) les réalisations physiques et financières du ministère à travers ses programmes, et ii) les difficultés, conclusions et recommandations.

## **PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE**

Le budget initial alloué au MAG/EL en 2021 s'élève à **114 656 582 879 FCFA** (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets, programmes et aides budgétaires). Ce budget est passé à **117 274 488 513 FCFA** suite à l'adoption de la deuxième loi rectificative soit une hausse de **2,28% (2 617 905 634 F CFA)**. La part du budget du MAG/EL représente 4,43% du budget général de l'État (2 644, 54 milliards F CFA).

En déduisant les apports des projets, la part des ressources internes est de **26 880 407 636 F CFA (22,9%)** du budget global du MAG/EL) contre **21 107 194 664 F CFA** en 2020 soit une augmentation de **27,35%** (5 773 212 972 FCFA).

Le taux global d'ordonnement de crédit est de **74,19 %** du budget total (73,63% du budget libéré).

Le taux global de libération des crédits est de **100,75%** alors que le taux de libération des investissements atteint 103,08% pour les ressources externes.

Le taux global des crédits ordonnancés est satisfaisant. Il est surtout dû au PTBA des projets qui dépassent les prévisions de la loi des finances.

## 1. Réalisations du ministère par programme en 2021

### 1.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

#### 1.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » (Tableau 1)

En 2021 plusieurs performances ont été observées dans la mise en œuvre des activités du Programme1. On peut citer notamment :

- L'application de la réforme du budget programme ;
- La bonne capacité de mobilisation des ressources financières mises à disposition ;
- Le renforcement des capacités des agents et producteurs ;
- Le développement des innovations agricoles ;
- L'adoption de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) ;
- L'adoption de la politique foncière ;
- La finalisation de la réforme du secteur des engrais.

L'élaboration des différents documents programmatiques dans les délais impartis et l'effectivité du dialogue de gestion ont permis la bonne mise en œuvre du PAP 2021. C'est ainsi que le taux d'engagement des crédits du Ministère allouée au programme 1 a atteint **92,47 %**.

En ce qui concerne le nombre d'agents et de producteurs formés dans les différentes sessions organisées par le ministère et ses partenaires, le chiffre de **8896 personnes** dont **7616 producteurs** et **1280 agents** cache des disparités. Pour la première catégorie des formations, la cible a été dépassée grâce aux formations financées par les partenaires, mais pour le second la cible n'a pas été atteinte car la plupart des partenaires qui offraient des formations aux agents du Ministère ne l'ont pas fait des difficultés de mouvements à l'extérieur du pays (impact COVID 19) mais aussi au peu d'engouement aux formations locales proposées et le début de la mise en œuvre timide du plan de formation. La majorité des formations aux producteurs a été financée par les projets.

Les structures de formation comme l'IPDR, l'Ecole de Surveillants d'Elevage, le Centre Régional de Spécialisation en Elevage ont contribué à l'atteinte des résultats sur le renforcement des capacités des agents et le développement des ressources humaines. Le RECA/CRA, l'APCA ont également contribué au renforcement des capacités des producteurs même si en ce qui concerne l'APCA la mise à jour du ratio

d'encadrement n'a pas pu être faite du fait des ressources limitées mises à disposition.

S'agissant du développement des innovations Agricoles, l'INRAN a généré et diffusé **54 technologies**.

La mise en œuvre du programme 1 a aussi permis d'améliorer la coordination, l'élaboration des plans d'action opérationnels, la production des données fiables, le taux d'exécution des marchés publics, le très bon taux d'audit interne (5 réalisés sur 2 prévus), le suivi et la visibilité du secteur, l'information et la communication, le nombre de politique et stratégies formulées et/ou actualisées.

Les cibles de la plupart des indicateurs ont été atteintes en 2021 sauf au niveau du ratio d'encadrement et le nombre d'agent formés en 2021, le taux d'exécution des marchés publics qui est de 55 %.

**Action 1** « Conception et pilotage de la politique du ministère » : des deux indicateurs (Taux de réalisation d'audits internes programmés et Nombre de politique et stratégie formulées et/ou actualisées) les prévisions ont été réalisées à 100% pour le nombre de politique et stratégie formulées et/ou actualisées et 250% pour le Taux de réalisation d'audits internes programmés ;

**Action 2** « Gestion des systèmes d'informations du ministère » : pour cet indicateur Nombre d'ateliers de validation des données, quatre (4) sont prévus et ont été réalisés. Quant à l'indicateur « Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées », deux (2) ont été prévues et trois (3) ont réalisées soit un taux de réalisation de 150 %.

**Action 3** « Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère » : 100% de réalisation de l'indicateur nombre de documents programmatiques validés 2 sur 2 et 133% de l'indicateur nombre de missions de suivi et évaluation effectuées 3 prévues et 4 réalisées ;

**Action 4** « Gestion des ressources et action sociale » : Le taux de réalisation financière est de 74,99 % pour une prévision de 90%. Un plan de formation est disponible et est en exécution de 15%. Les mises à jour des états nominatifs sont régulièrement effectuées, le taux d'exécution des marchés publics est à de 55 % dû aux élections générales et l'application de plafonds sur les fonds FIDA. Enfin le nombre d'agents formés est de 1280 Agents sur une prévision de 1223 agents soit un taux de 66%.

**Action 5** « Ratio d'encadrement : Le ratio disponible est de 1/900 soit un taux de 89% du à la non mise à jour de ce ratio. Le nombre des producteurs ruraux encadrés a connu une performance due à la capitalisation des formations effectuées par l'IRC, le FOPAT, la DACPOR et la DPOE : sur 2000 producteurs prévus 7616 ont été formés dans les différentes sessions de formation effectuées soit un taux de 381%. S'agissant de technologies, 54 ont été générées et diffusées en 2021.

**Tableau 1** : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2021				Année 2022
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
Action 1 : Conception et pilotage de la politique du ministère	Objectif1 : Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Indicateur1.1 : Taux de réalisation d'audits internes programmés	Nombre	2020	100%	2	5	250%		2
		Indicateur 1.2 : Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	Nombre	2020	2	2	2	100%		ND
Action 2 : Gestion des systèmes d'informations du ministère	Objectif 2 : Produire des données fiables et accessible	Indicateur 2.1 : Nombre d'atelier de validation des données	Nombre	2020	4	4	4	100%		2
		Indicateur 2.2: Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées	Nombre	2020	1	2	5	250%		2
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	Objectif 3 : Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	Indicateur3.1 : Nombre de documents programmatiques validés	Nombre	2020	2	2	2	100%		2
		Indicateur 3.2: Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	Nombre	2020	3	3	4	133%		3
Action 4 : Gestion des ressources et action sociale	Objectif 4 : Renforcer les capacités du ministère	Indicateur 4.1: Taux d'exécution financière	Taux	2020	90%	90%	74,99 %	83,32 %		90%
		Indicateur 4.2: Réalisation du plan de formation	Nombre	2020	en cours	1	1	100%		15%
		Indicateur 4.3: Mises à jour des états nominatifs	Effectivité des mises à	2020	100%	100%	100%	100%		100%

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2021				Année 2022
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
			jour							
		<b>Indicateur 4.4:</b> Taux d'exécution des marchés publics	Taux	2020	70%	85%	55%	64,70%		75%
		<b>Indicateur 4.5:</b> Nombre d'agents formés	Nombre	2020	993	2123	1280	60%		ND
<b>Action 5:</b> Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche	<b>Objectif 5:</b> Renforcer les capacités des acteurs	<b>Indicateur 5.1:</b> Ratios d'encadrement	Ratio	2020	ND	1/800	1/900	89%		1/700
		(Nombre de ménages agricoles par conseillers agricoles).								
		<b>Indicateur 5.2:</b> Nombre des producteurs ruraux encadrés	Nombre	2020	1520	2000	7616	381%		
		<b>Indicateur 5.3:</b> Nombre de technologies générées	Nombre	2020	61	ND	54	NA		ND
		<b>Indicateur 5.4:</b> Nombre de technologies diffusées	Nombre	2020	36	ND	54	NA		ND

Source : Rapport annuel de performance du MAGEL Programme 1

### **A1.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »**

L'analyse de la performance financière du programme fait ressortir une augmentation de 8 % du budget prévu suite aux deux lois rectificatives (de **5 174 654 458 FCFA** à **5 624 654 458 FCFA**). Ainsi les biens et services, le personnel et l'investissement n'ont pas connu de changement. Quant aux transferts elles ont augmenté de **20%** par rapport à l'initial.

Le taux d'exécution financière du programme 1 est de 92,47% avec des disparités au niveau des différentes catégories des dépenses (100% pour le personnel ; 99,34% pour les biens et services ; 99,72% pour les transferts ; 82,25% pour les investissements). Aucun report de crédit n'a été effectué.

- **Financement du programme 1 « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » (Tableau 2)**

Les crédits initiaux du programme 1 s'élèvent à **5 174 654 458 F CFA** avec une augmentation de **8%** suite aux deux lois rectificatives ce qui a amené le financement global du Programme 1 à **5 624 654 458 F CFA**.

Ainsi, seules les dépenses relatives aux transferts ont augmenté de 20%.

**Tableau 2** : Situation des crédits alloués au Programme1

Catégorie de crédit	Crédit voté 2021			Taux de variation	Crédit voté en 2022
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
<b>Total</b>	<b>5 174 654 458</b>	<b>5 624 654 458</b>	<b>450 000 000</b>	<b>8%</b>	<b>4 911 095 294</b>
Personnel	905 396 943	905 396 943	0	0%	961 391 881
Biens et services	656 263 578	656 263 578	0	0%	646 783 809
Transferts	1 774 678 855	2 224 678 855	450 000 000	20%	2 289 335 547
Investissement total	1 838 315 082	1 838 315 082	0	0%	1 013 584 057
<i>Ressources propres</i>	<i>454 854 450</i>	<i>454 854 450</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>513 584 057</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>1 383 460 632</i>	<i>1 383 460 632</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>500 000 000</i>

- **Exécution financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » (Tableau 3)**

Sur un budget de **5 624 654 458 F CFA** pour le programme1 en 2021, le taux de libération est de **98,38%**, celui de l'engagement est de **92,47%**, enfin celui l'ordonnancement est de **85,86%**.

Pour les dépenses du personnel, le taux de libération, d'engagement et d'ordonnancement est de **100%**.

Les crédits de biens et services ont été libérés à **86,72%**, engagés à **99,34%** et ordonnancés à **88,60%**.

Les crédits de transferts ont été libérés à **99,83%** avec un taux d'engagement de **99,72%** et ordonnancés à **95,90%**.

Quant aux crédits d'investissement, ils ont été libérés à **100%**, engagés à **82,25%** et ordonnancés à **69,97%**.

**Tableau 3** : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	5 174 654,458	5 624 654,458	5 533 628,012	5 201 157,832	4 829 218,349	8,70%	98,38%	92,47%	85,86%
Personnel	905 396,943	905 396,943	905 396,943	905 396,943	905 396,943	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Biens et services	656 263,578	656 263,578	569 082,609	565 330,159	504 179,397	0,00%	86,72%	99,34%	88,60%
Transferts	1 774 678,855	2 224 678,855	2 220 833,378	2 218 383,373	2 133 444,802	25,36%	99,83%	99,72%	95,90%
Investissement total	1 838 315,082	1 838 315,082	1 838 315,082	1 512 047,357	1 286 197,207	0,00%	100,00%	82,25%	69,97%
<i>Ressources propres</i>	<i>454 854,450</i>	<i>454 854,450</i>	<i>527 272,828</i>	<i>496 907,881</i>	<i>271 057,731</i>	<i>0,00%</i>	<i>115,92%</i>	<i>109,25%</i>	<i>59,59%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>1 383 460,632</i>	<i>1 383 460,632</i>	<i>1 311 042,254</i>	<i>1 015 139,476</i>	<i>1 015 139,476</i>	<i>0,00%</i>	<i>94,77%</i>	<i>73,38%</i>	<i>73,38%</i>
<i>Projet FOPAT</i>	<i>800 000,000</i>	<i>800 000,000</i>	<i>800 000,000</i>	<i>520 978,448</i>	<i>520 978,448</i>	<i>0,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>65,12%</i>	<i>65,12%</i>
<i>Projet IRC</i>	<i>583 460,632</i>	<i>583 460,632</i>	<i>511 042,254</i>	<i>494 161,028</i>	<i>494 161,028</i>	<i>0,00%</i>	<i>87,59%</i>	<i>84,69%</i>	<i>84,69%</i>

## **1.2. Programme 2 : « Développement des Productions Végétales »**

### **1.2.1. Performance physique/technique du programme 2 (Tableau 4)**

Le Programme Développement des Productions Végétales en cohérence avec les autres programmes du MAG/EL couvre le domaine des cultures pluviales, des cultures irriguées et la gestion intégrée des ennemis des cultures pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

#### **Objectif du programme 2**

L'objectif du programme 2 est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers le développement des filières, chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ainsi que l'accroissement des revenus des producteurs.

Les principaux résultats sont :

Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et valorisées ;

Les superficies sous irrigation et décrues sont accrues.

Le programme 2 est structuré en 3 actions qui sont :

- Action 1 : Développement des cultures pluviales ;
- Action 2 : Développement des cultures irriguées ;
- Action 3 : Gestion intégrée des ennemis des cultures.

Le programme 2 comporte 7 indicateurs de performance dont 3 structurants (Taux d'accroissement annuel des productions pluviales et irriguées) et 4 spécifiques (relatifs aux superficies aménagées, réhabilitées, confortées et aux superficies protégées contre les ennemis de cultures). Il est important de souligner une forte interaction entre les niveaux de réalisation des indicateurs dits structurants et des indicateurs dits spécifiques. En effet, le niveau de performance des indicateurs 1 et 2 de l'Action 1 et de l'indicateur 1 de l'Action 2 sont largement influencés par les niveaux de réalisation des 2 autres indicateurs de l'Action 2 et la totalité des indicateurs de l'Action 3.

L'appréciation des indicateurs de performance est déclinée par Action.

**Tableau 4 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2**

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2021				Année prévision 2022
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	
Action 1	Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et valorisées	Taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières par rapport à la cible	%	2020	-18,9	10	-55,07	-550,7		5
		Taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente par rapport à la cible	%	2020	33	15	27,71	184,70		5
Action 2	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la maîtrise de l'eau	Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréaliier	%	2020	-26.89	20	18	90		10
		Superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur	ha	2020	210010	358 000	269 104	75,17		370 000
		Superficies réhabilitées/confortées grande irrigation	ha	2020	3128	2600	2714	104,38		1 500
Action 3	Assurer la protection phytosanitaire du territoire	Taux de couverture des superficies infestées en	%	2020	76.8	81	83,34	102,89		83
		Superficies prospectées (Criquet pèlerin)	ha	2020	116 866	216 000	124792	57,77		180 000

Sources : Rapport CAPEG/ MAG, RAP 2020 /MAGEL, PAP 2021/ MAG, Rapport cultures irriguées et pluviales DS/MAG

NB : la CLCPRO a fixé au Niger, pays de la ligne de front 216 000 ha à prospecter chaque année, le CNLA a ramené cet objectif à 180 000 ha en le liant à sa capacité réelle.

## **A1.2.1.1. Analyse des résultats du programme 2 « développement de la production**

### **i Résultats de l'action 1**

Les résultats de l'action 1 portent principalement sur deux indicateurs qui sont intimement liés au déroulement de la campagne agricole d'hivernage. Il s'agit de :

- Taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières ;
- Taux d'accroissement annuel de la production des cultures de rente.

Les cibles de ces indicateurs sont respectivement de 10 % d'accroissement pour le premier et 15 % d'accroissement pour le second.

**a)** Concernant le taux d'accroissement annuel de la production des cultures céréalières par rapport à la cible, il est prévu dans le Programme de Renaissance Acte II de porter la production de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2021, selon un taux annuel d'accroissement de 10,5%. Sachant que la production céréalière 2018 est de 6 061 789 tonnes, il faudrait un accroissement annuel de production de 10% (PAP 2020) pour atteindre l'objectif de 8 000 000 de tonnes de céréales à l'horizon 2021. Cette performance serait atteinte à condition que les facteurs climatiques soient favorables, les facteurs de productions (semences, engrais et produits phytosanitaires) soient suffisants en quantité et en qualité mis en place à temps et l'encadrement soit étoffé à tous les niveaux.

La cible de 2021 de cet indicateur est de 10% d'accroissement annuel représentant 7.784.225 tonnes. Quant à la production obtenue, elle est estimée à 3.497.696 tonnes, soit un taux d'accroissement de -55,07 %, d'où un gap de 4.286.529 tonnes de céréales.

Selon le rapport d'évaluation de la campagne 2021 de la DS/MAG, la campagne agricole d'hivernage 2021 a été caractérisée par une installation normale avec les premiers semis intervenus dès la deuxième décennie de mai et une concentration des semis au cours des mois de juin et juillet avec respectivement 57% et 41% des semis.

Le suivi de la campagne agricole courant la deuxième décennie du mois de septembre fait ressortir des tendances de productions meilleures jusqu'en fin août. Cependant les longues séquences sèches entre la troisième décennie d'août et une grande partie du mois de septembre tendent à compromettre cette bonne production attendue dans plusieurs localités du pays.

L'analyse de la situation de la campagne fait ressortir les points saillants suivants :

- Une pluviométrie globalement déficitaire comparée à l'année passée à la même période avec des disparités en termes de cumuls excédentaires et au niveau de la répartition spatio-temporelle. Au 30 septembre, jusqu'à 75% des postes pluviométriques suivis sont déficitaires ;
- Des perturbations dans les cycles des pluies dans certaines zones avec les ruptures prolongées au cours du mois de septembre ;

- Un développement végétatif en amélioration dans les zones où les pluies sont régulières avec un début de maturité des principales denrées alimentaires dans presque toutes les régions du pays ;
- Une situation phytosanitaire marquée par des infestations de plusieurs ravageurs mais dont l'ampleur des dégâts varie selon le ravageur. La disponibilité des produits phytosanitaires et les opérations de traitement ont contribué à atténuer l'ampleur de ces attaques.

En raison de tous les facteurs qui ont émaillé la campagne l'on dénombre **6430 villages** déficitaires soit 49 % des villages agricoles suivis cette année.

L'évaluation de la campagne agricole d'hivernage 2021 fait ressortir les résultats suivants :

- ✓ 2 146 706 tonnes pour le mil ;
- ✓ 1 207 237 tonnes pour le sorgho ;
- ✓ 5 681 tonnes pour le maïs ;
- ✓ 4 015 tonnes pour le fonio ;
- ✓ 134 056 tonnes pour le riz pluvial y compris celui des AHA.

Les productions totales des céréales sont estimées à 3.497.696 tonnes.

Le déficit céréalier enregistré s'explique d'une part, par l'arrêt précoce des pluies dans certaines zones, et d'autre part par le faible ratio d'agents d'encadrement de producteurs sur le terrain, (1 agent pour 40 villages au lieu de 1 pour 10 selon la norme FAO) et la faible couverture des besoins en intrants et matériels agricoles suivants :

- 90 413 t d'engrais sur une prévision de 94 000 t ;
- 3 703,47 t de semences sur une prévision 10 000 t ;

Ceci justifie la nécessité et l'urgence de placer les intrants à proximité des producteurs à travers l'opérationnalisation des Maisons du Paysan.

#### **Encadré: Bilan céréalier 2021**

***Le bilan céréalier est calculé sur la base de la production disponible de toutes les céréales et les besoins de consommation de la population.***

***La balance entre la production céréalière sèche (mil, sorgho, maïs et fonio) disponible établie à 2 949 817 tonnes et les besoins de consommation estimés à 4 950 711 tonnes, dégage un déficit brut de 2 000 894 tonnes.***

**b)** S'agissant des cultures de rente, les résultats de la campagne agricole d'hivernage 2021 sont les suivants :

- ✓ 1.656.054 tonnes pour le niébé ;
- ✓ 518.784 tonnes pour l'arachide ;
- ✓ 84.675 tonnes pour le sésame ;
- ✓ 52.044 tonnes pour le souchet ;
- ✓ 41.190 tonnes pour le voandzou ;
- ✓ 95.149 tonnes pour l'oseille ;
- ✓ 23.972 tonnes pour le gombo ;
- ✓ 106.494 tonnes pour l'oignon.

Soit un total de 2.578.362 tonnes

Il ressort de l'analyse des cibles prévues dans le PAP 2021 que les résultats sont favorables, car il était envisagé 15 % d'accroissement, soit une production attendue de 2.018.929 tonnes pour une réalisation de 2.578.362 tonnes, soit un accroissement de 27,71%. Cette performance est due au fait que ces cultures sont moins vulnérables aux aléas climatiques (mise en place après les semis des céréales lorsque la campagne est bien installée). Ces cultures sont également moins sensibles à la pauvreté des sols et bénéficient d'investissements conséquents et d'attention particulière comparée aux céréales. Elles occupent moins d'espace et constituent une source substantielle de revenus pour les producteurs.

Notons que les cultures de diversification (niébé, arachide, souchet, sésame, voandzou, oseille, gombo et oignons) entrent directement ou indirectement dans l'équilibre alimentaire des ménages.

## ii Résultats de l'action 2

Les indicateurs suivis de cette action sont :

- Le taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonne) ;
- Les superficies cumulées aménagées et de décrue (ha) mises en valeur ;
- Les superficies réhabilitées/confortées pour la grande irrigation (ha).

**a) Le taux d'accroissement** de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier (tonne) mesure la quantité totale de la production agricole issue des cultures irriguées (toute catégorie de cultures confondues) en « équivalent céréalier ». Les objectifs du programme de la renaissance sont de porter cette production de 500 000 tonnes en 2015 à 1 500 000 tonnes en 2021 suivant un accroissement de 20 % chaque année.

La production totale pour la campagne 2020-2021 est estimée à **5 838 022,11 tonnes** toutes cultures confondues, soit une augmentation de 716 974,05 tonnes par rapport à la campagne 2019-2020 (soit 14%). En termes d'équivalent céréalier, elle est de **1 122 149 tonnes** (soit une augmentation de 18% par rapport à 2019-2020).

**b) les superficies cumulées aménagées et de décrue (ha)** mises en valeur représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigation). Le programme de renaissance prévoit de porter ces superficies de 120 000 ha en 2015 à 358 000 ha en 2021.

Au 31 décembre 2021, la superficie équipée pour mise en valeur est de **269 104 ha** dont 34 640 ha sur les AHA et 234 464 ha en petite irrigation (y compris la décrue), **ce qui représente 75,2 % des prévisions**. Ce taux se justifie par :

- Le retard de libération des crédits d'investissement en 2021 ; ce qui a surtout retardé la mise en œuvre des projets car les contreparties étaient restées bloquées ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux avec les entreprises du fait de leur faible capacité et manque de professionnalisme.

**c) les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation (ha)**

Cet indicateur mesure les superficies des aménagements hydro agricoles à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). La superficie des AHA réhabilités est de 23 ha.

Les travaux de réhabilitation qui sont en cours concernent 2 850 ha sur financement du PARIIS et du MCA. Le financement pour la réhabilitation de 1 300 ha est acquis auprès de la BOAD (ABK). Le très faible taux de réalisation est dû en partie au retard dans l'exécution des marchés de réhabilitation d'AHA de Diomana et de Konni correspondant au 2 850 ha (PARIIS et MCA).

En 2021, les digues de 7 AHA totalisant 1 174 ha impactées par les inondations de 2020 ont été renforcées par le PGRC/DU pour un montant de 700 millions de F CFA. Au total, 2 691 ha ont été confortés correspondant à un taux de réalisation de 168,2%. En plus, 800 ha d'AHA sont en cours de confortation par l'ABK. Ce dépassement des prévisions est lié au financement par le PDRC-DU des travaux de confortation et de remise en état de fonctionnement de aménagements rentrant dans le cadre des travaux d'urgence, constituant ainsi un financement supplémentaire acquis.

Aucun aménagement neuf n'a été réalisé du fait du manque de financement. Toutefois plusieurs chantiers de travaux d'aménagement sont en cours totalisant 685 ha sur financement de la BOAD, l'UEMOA et le Budget national. Le Ministère dispose de dossiers techniques APD/DAO de 5 750 ha dont 1 750 ha réalisés sur le budget national et 4 000 ha financés par la BOAD dans le cadre du programme Kandadji.

D'autres réalisations concourent à l'atteinte des cibles des différents indicateurs :

Pour la **Petite irrigation**, les réalisations sont de 1 348 ha soit 22,5% des prévisions. Les principaux équipements nécessaires pour les aménagements mis en place sont : 532 forages, 208 puits maraîchers, 41 797 ml de clôture, 35 853 ml de réseau de conduite PVC, 511 groupes motopompes. Le faible taux de réalisation s'explique par le retard de mise en place des crédits d'investissement.

S'agissant de la **construction et/ou réhabilitation des ouvrages de mobilisation d'eau**, 111 seuils ont été réalisés et 5 mares aménagées (soit un taux de réalisation de 67,4%). Le volume d'eau mobilisé, pourrait générer une superficie irrigable supplémentaire d'environ 900 ha autour de ces ouvrages. Les faibles taux de réalisation se justifient d'une part par les retards de démarrage des travaux de barrage et d'autre part par l'insuffisance des ressources financières.

### **iii Résultats de l'action 3 « Gestion intégrée des ennemis des cultures »**

La campagne d'hivernage 2021 qui a été caractérisée par une pression phytosanitaire plus forte que celle de la campagne précédente (**157 027 ha infestés contre 83 369 ha en 2020**) et à la moyenne des dix dernières années (**140 254 ha infestés**), a aussi nécessité la mobilisation de moyens d'intervention terrestres, notamment les brigades phytosanitaires et les véhicules de traitement.

Sur une prévision de **300 000 ha** infestés, **157 027 ha** ont été enregistrés, **130 875,5 ha traités** soit un taux de couverture de **83,34%** pour un objectif de **81%**.

Cependant certains ravageurs tels que les sauteriaux, les insectes floricoles, les cicadelles, les pucerons et punaises, la chenille mineuse de l'épi du mil et la chenille

légionnaire d'automne ont fait leur apparition dans toutes les régions, occasionnant par endroits des dégâts localisés aux cultures et contre lesquels d'importants efforts de surveillance et de lutte ont été mis en œuvre. Au total, les traitements phytosanitaires ont couvert **130 875,5** ha sur **157 027,5** ha déclarés infestés tous ravageurs confondus avec **114 311,5** litres de pesticides, soit un taux de couverture de **83,34%**.

La mineuse de l'épi de mil a été enregistrée dans les régions de Maradi, Dosso, Tahoua, Tillabéri, Diffa et Zinder. Des lâchers de *Habrabracon hebetor* (ennemi naturel de la chenille) ont été effectués dans certaines zones ayant permis de protéger **159 082 ha de mil**.

En ce qui concerne la lutte contre le Criquet pèlerin, la situation a été relativement calme sur l'ensemble des aires de reproduction estivale et de grégarisation du Criquet pèlerin ainsi que dans le Sahel des pâturages.

Les prospections menées en juillet dans le secteur Nord Tamesna, dans l'Est et Nord Air, ont permis de noter la présence de bonnes conditions écologiques suites aux premières pluies utiles enregistrées dans ces secteurs. Certaines stations ont commencé à exprimer leur potentiel végétal et quelques individus isolés immatures et matures ont été observés.

Les prospections d'octobre et novembre ont mis en évidence la présence des individus isolés matures et immatures ainsi que des larves de différents stades dans le Ténéré. Un début de regroupement a été observé dans le Tamesna, plus précisément dans la station de In-Ontololog mais la population était en dessous du seuil d'intervention.

En 2021 le CNLA a déployé treize (**13**) équipes de prospections et 2 équipes de coordination dans l'Air, le Ténéré, le Tamesna et le Sahel des pâturages. Ces équipes de surveillance ont prospecté **124 792 ha** sur **180 000 prévus** soit un taux de réalisations de **69.32%**. On constate une augmentation de **7 926** hectares de superficies prospectées par rapport à 2020 (**116 866** ha)

#### **A1.2.2. Performance financière du programme « Développement des Productions végétales » (Tableau 5)**

L'analyse de la performance financière du programme est conduite à travers l'analyse du financement du programme, l'analyse de l'exécution financière et l'analyse des éventuels reports de crédits.

L'analyse du financement du programme est bâtie sur l'examen du volume de financement total du programme (ressources propres + financement extérieur) et porte sur : i) les variations et leurs conséquences, ii) le financement par catégorie et iii) le poids du financement sur fonds propre de l'État.

Tableau 5 : Situation des crédits alloués au programme 2 au titre de l'année 2021

Catégorie de crédit	Crédit voté (2021)				Crédit voté en année 2022 LF
	Crédit initial	Crédit final	Variation	Taux de variation	
<b>Total</b>	<b>97 331 293</b>	<b>99 086 241</b>	<b>1 754 948</b>	<b>1,80%</b>	<b>89 183 231</b>
Personnel	5 243 261	5 243 261		-	4 673 082
Biens et services	278 053	278 053		-	2 550 140
Transferts	354 421	854 421	-500 000	58,52%	3 165 297
Investissement total	91 455 557	92 710 505	-1 254 948	1,37%	78 794 713
<i>Ressources propres</i>	<i>4 430 514</i>	<i>5 515 462</i>	<i>-1 754 948</i>	-	<i>16 377 897</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>87 025 044</i>	<i>87 195 044</i>		-	<i>72 805 335</i>
Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE)	1 720 638	1 720 638	-	-	-
<i>Ressources Propres</i>	<i>12 750</i>	<i>12 750</i>		-	-
<i>Ressources Externes</i>	<i>1 707 888</i>	<i>1 707 888</i>		-	-
Mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Agricole durable dans la Région de Dosso	3 296 650	3 279 650	-17 000	-	-
Ressources Propres	17 000	-		-	-
Ressources Externes	3 279 650	3 279 650		-	-
Mise en œuvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	4 419 290	4 419 290	-	-	3 607 661
<i>Ressources Propres</i>	<i>387 591</i>	<i>387 591</i>		-	<i>100 000</i>
<i>Ressources Externes</i>	<i>4 031 699</i>	<i>4 031 699</i>		-	<i>3 507 661</i>
Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'agriculture sensible au Climat (PASEC)	12 499 406	12 482 406	-17 000	- 0	6 789 937
Ressources Propres	17 000			-	50 000
Ressources Externes	12 482 406	12 482 406		-	6 739 937
Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'irrigation au Sahel (PARIIS)	4 270 101	4 244 601	-25 500	- 0	5 597 496
<i>Ressources Propres</i>	<i>25 500</i>	<i>-</i>		-	<i>25 000</i>
<i>Ressources Externes</i>	<i>4 244 601</i>	<i>4 244 601</i>		-	<i>5 572 496</i>
Mise en œuvre du Projet d'appui aux activités rurales et financement des filières agricoles dans les régions d'Agadez et Tahoua (Pôles Ruraux)	15 791 404	15 782 904	-8 500	- 0	15 081 000
<i>Ressources Propres</i>	<i>8 500</i>	<i>-</i>		-	-
<i>Ressources Externes</i>	<i>15 782 904</i>	<i>15 782 904</i>		-	<i>15 081 000</i>
Mise en œuvre du Projet d'intensification de production agricole pour la Sécurité Alimentaire Tahoua-Tillabéri (PIPASA)	490 682	490 682	-	-	383 331
<i>Ressources Propres</i>	<i>170 000</i>	<i>170 000</i>		-	<i>124 278</i>
<i>Ressources Externes</i>	<i>320 682</i>	<i>320 682</i>		-	<i>259 054</i>
Mise en œuvre du Programme de Développement de Chaîne de Valeurs du Riz (PDCVR) (Projet augmentation de la productivité et la production du riz)	1 799 400	1 782 400	-17 000	- 0	3 205 297
<i>Ressources Propres</i>	<i>17 000</i>			-	<i>20 000</i>
<i>Ressources Externes</i>	<i>1 782 400</i>	<i>1 782 400</i>		-	<i>3 185 297</i>

Catégorie de crédit	Crédit voté (2021)				Crédit voté en année 2022 LF
	Crédit initial	Crédit final	Variation	Taux de variation	
Mise en œuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	3 278 530	3 278 530	-	-	2 237 595
<i>Ressources Propres</i>	-	-	-	-	-
<i>Ressources Externes</i>	3 278 530	3 278 530	-	-	2 237 595
Mise en œuvre du Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)	5 789 076	5 789 076	-	-	7 550 000
<i>Ressources Propres</i>	17 000	17 000	-	-	-
<i>Ressources Externes</i>	5 772 076	5 772 076	-	-	7 550 000
Mise en œuvre Programme d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air	2 541 203	2 541 203	-	-	3 066 703
<i>Ressources Propres</i>	8 500	8 500	-	-	12 000
<i>Ressources Externes</i>	2 532 703	2 532 703	-	-	3 054 703
Mise en œuvre Programme de Renforcement de Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	5 227 460	5 227 460	-	-	-
<i>Ressources Propres</i>	225 000	225 000	-	-	-
<i>Ressources Externes</i>	5 002 460	5 002 460	-	-	-
Mise en œuvre du Programme de vulgarisation des cultures irriguées (PVCi)	469 625	469 625	-	-	430 000
<i>Ressources Propres</i>	469 625	469 625	-	-	430 000
<i>Ressources Externes</i>	-	-	-	-	-
Mise en œuvre du Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	3 974 361	3 974 361	-	-	3 978 861
<i>Ressources Propres</i>	25 500	25 500	-	-	30 000
<i>Ressources Externes</i>	3 948 861	3 948 861	-	-	3 948 861
Mise en œuvre du Projet de renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	3 410 020	3 376 020	-34 000	- 0	4 254 757
<i>Ressources Propres</i>	34 000	-	-	-	30 000
<i>Ressources Externes</i>	3 376 020	3 376 020	-	-	4 224 757
Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS)	12 757 327	12 757 327	-	-	11 261 849
<i>Ressources Propres</i>	-	-	-	-	177 972
<i>Ressources Externes</i>	12 757 327	12 757 327	-	-	11 083 878
Programme d'appui à la petite irrigation (PAPI)	-	-	-	-	1 574 019
<i>Ressources Propres</i>	-	-	-	-	-
<i>Ressources Externes</i>	-	-	-	-	1 574 019

Le coût global de financement du Programme (ressources propres et financement extérieur) voté par la loi des finances pour l'année 2021 s'élève à 99 086 241 130 F CFA dont 11 891 197 549 FCFA des ressources propres soit 12,00% et 87 195 043 581 F CFA des ressources extérieures représentant 88,00% du budget global du Programme.

On constate une augmentation de 31 363 491 218 FCFA par rapport à 2020.

La répartition du crédit disponible (99 086 241 130 FCFA) se présente comme suit : Personnel (5,29%) ; Biens et services (0,28%) ; Transferts (0,86%); investissements (93,57%) dont 10,22 % sur les ressources propres et 89,78 % provenant des ressources extérieures.

Les crédits de transfert sont affectés à 4 institutions rattachées au programme 2, chacune de ces structures contribue au développement des productions végétales, respectivement à travers : la fabrication des matériels agricoles (AFMA), le développement de la grande irrigation par la réalisation, la réhabilitation, la confortation et la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles (ONAHA), la surveillance des aires de reproduction et de grégarisation du criquet pèlerin (CNLA), l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA). Les crédits de transfert votés (854 421 338 FCFA) se répartissent comme suit : 26 818 970 FCFA pour l'AFMA, 227 045 906 FCFA pour l'ONAHA, 100 556 462 FCFA pour le CNLA et 500 000 000 F CFA pour la CAIMA.

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 97,91 % avec un taux d'engagement de 67,44% et un taux d'ordonnancement de 67,20 %.

Les investissements ont été consommés à hauteur de 68,88% dont 70,10 % sur ressources propres et 67,91 % sur les ressources extérieures. Ce niveau de réalisation pouvait être amélioré si les difficultés liées à la passation des marchés, aux capacités limitées de certaines entreprises, à l'insuffisance des crédits de contrepartie destinés au fonctionnement des projets et à la lenteur des procédures d'obtention des Avis de Non Objection avaient été résolues.

La consommation de certains projets dépasse 100% du fait que les fonds inscrits dans la loi des finances n'atteignent pas ceux des PTBA de ces projets (les PTBA sont adoptés par le comité de pilotage en décembre bien après l'adoption de la loi des finances).

En ce qui concerne les projets, on considère que la totalité des crédits votés a été libérée. La majorité du financement du programme (88%) provient des ressources extérieures à travers les projets qui lui sont rattachés. Les fonds de contrepartie alloués aux projets s'élèvent à 756 250 000 F CFA.

Soulignons que l'Etat finance trois (3) programmes sur ressources propres, le programme de vulgarisation des cultures irriguées, le programme de soutien à la campagne agricole et le programme « Appui à la Maison du Paysan ».

#### ▪ **Exécution financière du programme « Développement des productions végétales »**

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 97,91 % avec un taux d'engagement de 67,78 % et un taux d'ordonnancement de 67,20 %.

Les transferts qui concernent les opérateurs rattachés au programme (AFMA, CNLA, ONAHA et CAIMA) ont été totalement consommés par les institutions bénéficiaires.

Les investissements sur ressources propres concernent principalement l'acquisition d'un avion de traitement phytosanitaire et des intrants (semences, engrais, pesticides), la réalisation des ouvrages d'irrigation ainsi que les fonds de contrepartie des projets.

Tableau 6 : Situation des crédits de paiement consommés du programme en FCFA et %

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux ordonnancé
	1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>97331292,83</b>	<b>99086241,13</b>	<b>97014685,16</b>	<b>67157925,94</b>	<b>66586995,9</b>	<b>1,80%</b>	<b>97,91%</b>
Personnel	5243261,168	5243261,168	3200925,337	1750209,895	1749924,813	0,00%	61,05%
Biens et services	278053,166	278053,166	248833,025	247209,437	119189,447	0,00%	89,49%
Transferts	354421,338	854421,338	854421,338	854420,838	854420,838	141,08%	100,00%
Investissement total	91455557,16	92710505,46	92710505,46	64306085,77	63863460,8	1,37%	100,00%
<i>Ressources propres</i>	4430513,579	5515461,877	4356689,458	3866109,444	3866109,444	24,49%	78,99%
<i>Ressources externes</i>	87025043,58	87195043,58	87195043,58	60439976,33	59997351,36	0,20%	100,00%
Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE)	1 720 637 992	1 720 837 992	180 124 451	315 560 485	100,01%	20,27%	20,27%
<i>Ressources Propres</i>	12 750 000	12 950 000	12 843 255	12 843 255	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources Externes</i>	1 707 887 992	1 707 887 992	167 281 196	302 717 230	164,60%	19,46%	19,46%
Mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Agricole durable dans la Région de Dosso	3 296 755 000	3 296 755 000	1 662 458 212	2 277 768 116	100,00%	50,43%	69,09%
<i>Ressources Propres</i>	17 105 000	17 105 000	17 104 155	17 104 150	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Ressources Externes</i>	3 279 650 000	3 279 650 000	1 645 354 057	2 260 663 966	100,00%	50,17%	68,93%
Mise en œuvre Programme de développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder	13 160 760 484	9 920 127 674	10 973 502 636	2 372 566 590	75,38%	83,38%	18,03%
<i>Ressources Propres</i>	340 000 000	327 897 500	325 588 973	325 588 973			
<i>Ressources Externes</i>	12 820 760 484	9 592 230 174	10 647 913 663	2 046 977 617	74,82%	83,05%	15,97%
Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'agriculture sensible au Climat (PASEC)	12 499 405 612	11 646 311 739	13 856 496 081	13 536 977 216	93,17%	110,86%	108,30%
<i>Ressources Propres</i>	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000			
<i>Ressources Externes</i>	12 482 405 612	11 629 311 739	13 839 496 081	13 519 977 216	93,17%	110,87%	108,31%
Mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Initiative d'irrigation au Sahel (PARIIS)	3 309 630 000	4 270 101 000	3 834 669 731	755 454 950	129,02%	115,86%	22,83%
<i>Ressources Propres</i>	25 500 000	25 500 000	25 496 990	25 496 990	100,00%	99,99%	99,99%
<i>Ressources Externes</i>	3 284 130 000	4 244 601 000	3 809 172 741	729 957 960	129,25%	115,99%	22,23%
mise en œuvre du programme de soutien à la campagne agricole	1 044 631 000	1 044 631 000	1 044 631 000	1 044 631 000	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources Propres</i>	1 044 631 000	1 044 631 000	1 044 631 000	1 044 631 000	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources Externes</i>		0	0	0			
Mise en œuvre du Projet d'appui aux activités rurales et financement des filières agricoles dans les régions d'Agadez et Tahoua (Pôles Ruraux)	15 791 403 712	15 791 403 712	13 862 293 726	6 937 649 251	100,00%	87,78%	43,93%

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux ordonnancmnt
	1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Ressources Propres	8 500 000	8 500 000	8 000 000	8 000 000	100,00%	94,12%	94,12%
Ressources Externes	15 782 903 712	15 782 903 712	13 854 293 726	6 929 649 251	100,00%	87,78%	43,91%
Mise en œuvre du Projet d'intensification de production agricole pour la Sécurité Alimentaire Tahoua-Tillabéri (PIPASA)	490 681 942	490 681 942	297 764 777	277 224 766	100,00%	60,68%	56,50%
Ressources Propres	170 000 000	170 000 000	169 871 000	169 871 000	100,00%	99,92%	99,92%
Ressources Externes	320 681 942	320 681 942	127 893 777	107 353 766	100,00%	39,88%	33,48%
Mise en œuvre du Projet de Développement des chaînes de valeur Riz	1 799 400 000	1 799 400 000	645 890 842	1 038 014 730	100,00%	35,89%	57,69%
Ressources Propres	17 000 000	17 000 000	16 985 000	16 985 000	100,00%	99,91%	0,00%
Ressources Externes	1 782 400 000	1 782 400 000	628 905 842	1 021 029 730	100,00%	35,28%	32,54%
Mise en œuvre du Programme de développement de l'agriculture familiale dans la région Diffa (ProDAF/Diffa)	2 668 952 008	3 278 530 310	1 856 024 721	2 292 766 080	122,84%	69,54%	85,91%
Ressources Propres	0	-	-	-			
Ressources Externes	2 668 952 008	3 278 530 310	1 856 024 721	2 292 766 080	122,84%	69,54%	85,91%
Mise en œuvre du Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA)	5 789 275 669	5 789 275 669	1 943 042 725	2 314 509 249	100,00%	33,56%	39,98%
Ressources Propres	17 200 000	17 200 000	17 148 942	17 148 942	100,00%	99,70%	99,70%
Ressources Externes	5 772 075 669	5 772 075 669	1 925 893 783	2 297 360 307	100,00%	33,37%	39,80%
Mise en œuvre Programme d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air	2 541 203 400	2 541 203 400	1 733 783 713	1 614 511 673	100,00%	68,23%	63,53%
Ressources Propres	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,00%	100,00%	100,00%
Ressources Externes	2 532 703 400	2 532 703 400	1 725 283 713	1 606 011 673	100,00%	68,12%	63,41%
Mise en œuvre du Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	3 974 361 140	3 998 310 690	24 724 775	24 724 775	100,60%	0,62%	0,62%
Ressources Propres	25 500 000	24 724 775	24 724 775	24 724 775	96,96%	96,96%	96,96%
Ressources Externes	3 948 861 140	3 973 585 915	-	-	100,63%	0,00%	0,00%
Mise en œuvre Programme de Renforcement de Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	5 227 460 000	5 227 460 000	5 165 637 244	5 848 313 547	100,00%	98,82%	111,88%
Ressources Propres	225 000 000	225 000 000	223 989 104	354 167 709	100,00%	99,55%	157,41%
Ressources Externes	5 002 460 000	5 002 460 000	4 941 648 140	5 494 145 838	100,00%	98,78%	109,83%
Mise en œuvre du Programme de vulgarisation des cultures irriguées	469 625 000	687 752 684	687 752 684	687 752 684	146,45%	146,45%	146,45%
Ressources Propres	469 625 000	687 752 684	687 752 684	687 752 684	146,45%	146,45%	146,45%

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux ordonnancé
	1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<i>Ressources Externes</i>	0	0	0	0			
mise en œuvre du projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la SA (PMERSA)	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources Propres</i>	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,00%	100,00%	100,00%
<i>Ressources Externes</i>	-	-	-	-			
Mise en œuvre du Projet de renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	3 410 020 000	3 409 745 506	235 777 788	154 492 710	99,99%	6,91%	4,53%
<i>Ressources Propres</i>	34 000 000	33 725 506	33 725 506	33 725 506	99,19%	99,19%	99,19%
<i>Ressources Externes</i>	3 376 020 000	3 376 020 000	202 052 282	120 767 204	100,00%	5,98%	3,58%
Programme Intégré de renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire (PRECIS)	12 757 326 630	12 757 326 630	1 613 350 000	1 173 204 007	100,00%	12,65%	9,20%
<i>Ressources Propres</i>	-	-	-	-			
<i>Ressources Externes</i>	12 757 326 630	12 757 326 630	1 613 350 000	1 173 204 007	100,00%	12,65%	9,20%
Programme d'appui à la petite irrigatio (PAPI)	1 325 806 000	1 325 806 000	958 566 000	958 566 000	100,00%	72,30%	72,30%
<i>Ressources Propres</i>	-	-	-	-			
<i>Ressources Externes</i>	1 325 806 000	1 325 806 000	958 566 000	958 566 000	100,00%	72,30%	72,30%

NB: Les forts taux d'exécution financière sont dus à la prise en compte des PTBA des projets qui pour la plupart dépassent les inscriptions budgétaires.

### 1.3. Programme 3 : « Développement des Productions Animales »

#### 1.3.1. Performance physique/technique du programme : « Développement des Productions Animales »

Le Programme de **Développement des Productions Animales** a pour objectif de contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage pour assurer la disponibilité en viande, lait et œufs afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître leurs revenus.

Le programme 3 est articulé autour de deux actions :

- ✓ Action 1 : Amélioration de la santé animale ;
- ✓ Action 2 : Amélioration des productions animales.

Les principaux résultats qui concourent à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions animales sont :

- ✓ *La couverture sanitaire du cheptel est améliorée ;*
- ✓ *Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;*
- ✓ Les chaînes de valeurs animales sont développées

##### ➤ **Action 1 : Amélioration de la santé animale**

La campagne de vaccination gratuite du cheptel édition 2020-2021 a démarré officiellement le 02 janvier 2021 dans toutes les régions du Niger et a pris fin au courant du mois d'Avril 2021. Cette opération a été mise en œuvre par les services techniques de l'Etat et 24 mandataires

L'objectif général est de protéger le cheptel contre les maladies animales majeures principalement la Péripleumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Pasteurellose Cameline (PC). Spécifiquement, il s'agit d'atteindre les 80% de bovins éligibles (13 643 856 têtes) pour la vaccination, les 80 % de petits ruminants éligibles (24 906 759 têtes) et 50% de camelins (1 577 936 têtes) contre les maladies citées plus haut.

La mise en œuvre des activités de santé animale ont permis de réaliser des résultats significatifs suivants : **8 066 983** bovins vaccinés contre la PPCB, **15 603 410** petits ruminants contre la PPR et **191 256** camelins vaccinés contre Pasteurellose Cameline, pour **1 906 418** bénéficiaires (1 073 447 femmes et 832 971 hommes).

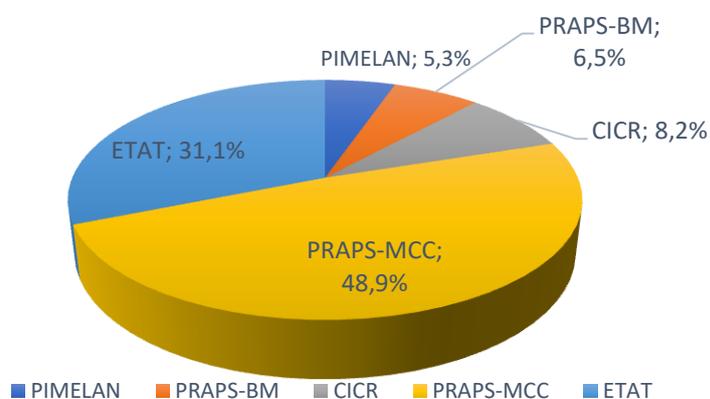
Ces chiffres, rapportés au cheptel éligible (animaux de plus de six mois) donnent le taux de couverture vaccinale de 63% pour la PPCB, 65% pour la PPR et 25% pour la Pasteurellose Cameline. Ces chiffres sont en baisse de 5 et 9,36 % respectivement pour les bovins, les petits ruminants et en hausse de 11% pour les camelins comparés à l'année 2020. Par rapport aux prévisions de 2021, ces chiffres sont loin de la cible soit une baisse de 22% pour la PPCB, 20% pour la PPR et 40% pour la PC.

La baisse de la performance enregistrée est la résultante des plusieurs facteurs : le retard dans la livraison des vaccins, l'insuffisance des vaccins, insuffisance de parcs

et couloirs de vaccinations dans certaines zones, l'insécurité dans certaines régions et l'impact de la Covid19.

Pour le financement de la campagne de vaccination du bétail, plusieurs partenaires ont accompagné l'Etat. Il s'agit :

- ✓ Le CICR qui a eu à financer les opérations de vaccination pendant 2 mois dans sa zone d'intervention à Tillabéri, Tahoua et 45 jours pour la région de Diffa ;
- ✓ Le PRAPS-MCA pour l'achat des vaccins contre la PPR et la PPCB et de matériels de vaccination ;
- ✓ Le PRAPS-BM pour la mise en œuvre de la campagne et la caravane de sensibilisation sur le marquage des petits ruminants ;
- ✓ Le PIMELAN pour la mise en œuvre de la caravane dans les zones pastorales ;
- ✓ Les Collectivités par leur contribution au paiement de la redevance des mandataires à hauteur de 10 FCFA par UBT vaccinée.



**Figure 1: Contributions des partenaires pour le financement de la campagne de vaccination édition 2020-2021**

En ce qui concerne la maladie de New Castle, malgré les fortes mortalités qu'elle engendre dans les élevages traditionnels, elle ne fait pas encore l'objet de vaccination systématique. Pour l'exercice 2021, ce sont au total 208 296 sujets qui ont été vaccinés.

Dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et denrées alimentaires d'origine animale, les inspections de viandes dans les abattoirs contrôlés et aires d'abattage se sont renforcées en 2021. Au total les quantités de viandes bovines atteintes de tuberculose sont de 2,445 tonnes contre 1,718 tonne en 2020 ce qui correspond à 0,00051% du tonnage des carcasses abattues. Ce qui traduit une persistance de risques sanitaires liés à la consommation des produits animaux.

Concernant le contrôle les denrées alimentaires d'origine animales qui circulent sur les différents marchés, des missions de contrôles et des inspections des établissements de production, de distribution, de stockage et de vente de DPOA ont été effectuées aussi bien à Niamey qu'à l'intérieur du pays. Ces missions de contrôle et d'inspection ont permis de constater beaucoup des cas de non-conformité, et apprécier les risques sanitaires liés à la consommation de ces produits. En outre il faut noter qu'au total 315 autorisations d'importation ont été délivrées en 2021 contre 67 autorisations seulement octroyées en 2020. Des autorisations d'importation de 151 590 poussins d'un jour et 140 680 œufs de consommation ont été également

délivrées. En somme 12 635 tonnes de produits ont été importés en 2021 contre 1412 tonnes l'année précédente. Ainsi la valeur en frais d'inspection vétérinaire de ces demandes d'importation est arrêtée à 313 720 347 FCFA en 2021 contre 72 millions de FCFA en 2020,

En ce qui concernant le médicament vétérinaire, la campagne d'assainissement du marché de médicament vétérinaire pour l'année 2021, a permis de dénombrier 77 établissements vétérinaires privés fonctionnels, d'exécuter des missions de Sensibilisation et la diffusion des messages radiophoniques en langues nationales.

La vulgarisation de la liste des médicaments vétérinaires à AMM Communautaires de l'UEMOA a donné les résultats suivants :

- *140 documents de la liste des médicaments vétérinaires à AMM ont été distribués.*
- *978 kg de produits vétérinaires toutes catégories confondues ont été saisis auprès des vendeurs illicites de médicaments vétérinaires et incinérés en présence d'un huissier de justice ;*
- *27 nouvelles autorisations d'exercice de la profession Vétérinaire et cinquante-trois (53) autorisations d'importation et d'enlèvements ont été délivrées.*

La subvention apportée en 2021 au Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) a permis de renforcer les capacités de production des vaccins et de diagnostic des maladies animales. De manière détaillée ces fonds ont permis de payer les engagements sur des factures d'électricité, d'achat des réactifs et ingrédients de production de vaccins, le paiement du salaire du personnel, la production de 2 860 000 doses de vaccins contre la Péri Pneumonie Contagieuse des Bovins (PPCB), 300 000 doses de vaccins contre la Pasteurellose des Petits ruminants (PASTOVAC), 50 000 doses de vaccins contre la Pasteurellose des bovins et 100 000 doses de vaccins contre le charbon symptomatique.

### ➤ **Action 2 Amélioration des productions animales**

Les principaux indicateurs de performance des productions animales sont : la production laitière, la production des viandes contrôlées, la consommation des œufs et le taux d'exploitation du cheptel.

**Concernant la production laitière, on note une progression linéaire du disponible de production du lait avec un accroissement de 4,83%.**

Pour soutenir la production laitière, il a été mis en place 22 645 tonnes d'aliments bétail vendus à prix modérés au profit des éleveurs, les prévisions étant de 15 000 tonnes d'aliments bétail, soit un taux de réalisation de 151 %. En plus 346,8 ha de cultures fourragères sur une prévision de 99 ha. Il y a lieu de mettre en place un dispositif de suivi des sites des cultures fourragères au niveau de la Direction de Développement Pastorale (DDP) en collaboration avec la DS.

Pour améliorer la sécurisation des espaces pastoraux, 20 kml d'aires de pâturage et 1900 kml de couloir de passage ont fait l'objet de balisage.

En outre, dans le cadre de la protection du pâturage contre les feux de brousses 1550 kml de bandes pare feux ont été entièrement réalisées sous forme des travaux Cash for Work. Au total 16 561 bénéficiaires ont été concernés par l'opération dont 153 femmes et 485 jeunes. Aussi, l'opération a permis de ramasser 1 703 tonnes de matières sèches.

Enfin, pour la modernisation de filières, deux centres de collecte de lait, la réhabilitation et l'équipement de la laiterie de Gaya sont réalisés.

Dans le cadre de l'amélioration génétique, sur 800 vaches prévues pour l'insémination, 438 vaches ont été inséminées soit un taux de réalisation de 54,75% au niveau des 160 fermes suivies avec un taux de réussite de 62% avec 296 vêlages.

Avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL), l'appui aux fermes modernes, le financement innovant de microprojets (FISAN, PRADEL, PIMELAN, PRAPSII), il est attendu une amélioration significative de cet indicateur pour les prochaines années.

**Pour ce qui est de la production de viandes contrôlées**, elle est passée de **125 194 tonnes** en 2020 à **130 679 tonnes** en 2021 soit une progression de 4,38%.

La Direction des Statistiques (DS) doit redynamiser son système de collecte des données des poids carcasse au niveau des abattoirs frigorifiques (Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder) et même dans les aires d'abattage.

**La consommation des œufs est de 35 œufs par habitant en 2021**, cet indicateur gagne trois points par rapport à 2020 (année de référence). Cette production va connaître une amélioration certaine de cible quant toutefois le dispositif de collecte des données au niveau des fermes avicoles doit être mis en place.

**Le taux d'exploitation du cheptel** qui a atteint **25%**, enregistre une progression de 5 points de pourcentage par rapport à l'année 2020 ce qui a permis d'atteindre la cible.

**Dans le cadre de la résilience**, il a été placé 36 843 kits de petits ruminants, 1400 kits volailles au profit des ménages vulnérables. Aussi, il a été procédé à l'indemnisation des impactés de Grippe Aviaire Hautement Pathogène pour un montant de 200 millions de FCFA.

Tableau 7 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2021			Année 2022	
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
<b>Action 1: Amélioration de la santé animale</b>	Améliorer la couverture sanitaire du cheptel	Taux de couverture vaccinale PPCB	%	2020	68,1	80	63	78,75%		80
		Taux de couverture vaccinale PPR	%	2020	73,36	80	65	81,25%		80
		Taux de couverture vaccinale Pasteurellose cameline	%	2020	14,13	60	25	41,67%		60
		Vaccination contre la maladie de Newcastle	Sujet	2020	351 628	1 500 000	208296	13,89%		1 500 000
	Réduire le risque sanitaire lié à la consommation des produits d'origine animale	Taux de réduction des saisies dues à la Tuberculose	%	2020	0,000013	0	318100%	0,000024		0
		Taux de réduction des saisies dues à l'Echinococcose	%	2020	2	0	8 569	0,0066%		0
		Taux de réduction des saisies dues à la Cysticerose	%	2020	0	0	359	0,000274%		0
<b>Action 2: Amélioration des productions animales</b>	Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Taux d'accroissement des produits animaux Lait	%	2020	1466954	1600000	1 583 991	99,00%		1.500.000 (milliers de litres)
		Taux d'accroissement des produits animaux Viande	%	2020	125194	140000	130 679	93,34%		150000 (tonnes)
		Production d'Œufs	Nombre d'œufs/pers/an	2020	663252	1028520		0,00%	↓	1500000 (en milliers)
		Taux d'exploitation du cheptel	%	2020	20	25	25	100,00%		25

### 1.3.2. Performance financière du Programme 3

La performance financière du programme 3 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2021.

Le budget initial a connu une augmentation de 385 millions de FCFA soit 3,17% suite aux deux lois rectificatives.

Les Tableaux 8 et 9 donnent l'exécution financière du programme « Développement des Productions Animales »

Le taux des crédits ordonnancés global par rapport au crédit final est de 124,17%. Ce taux est dû aux réalisations financières de certains projets qui ont largement dépassé le budget inscrit dans la loi de finance en 2021. Il cache beaucoup de disparités car les crédits ordonnancés par rapport aux ressources propres est de 99,74%.

Le taux de libération des crédits qui est de 124,30% présente également des disparités car il est de 137,35% pour les projets et de 100,77% pour le budget national.

Le taux global de délégation des ressources propres est de 63,81%; dépassant les 30% de crédits délégués recommandés au niveau des régions pour les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD.

Le taux de liquidation pour les investissements sur ressources propres est de 91,79%.

L'année 2021 a été marquée par une non réallocation des tranches du Projet de Lutte contre le Charbon Bactérien par l'UEMOA.

En somme les crédits votés dans la Loi des finances ne sont pas en phase avec les inscriptions des PTBA des projets. Cette situation explique en partie le taux élevé d'ordonnancement, de libération et d'engagement dépassant les 100% pour tous les projets (PRAPS, PRADEL et BADEA de FAO).

Tableau 8 : Situation des crédits alloués au programme en 2021 en milliers de FCFA et en %

Catégorie de crédit	Crédit voté 2021		Variation	Taux de variation	Crédit voté en 2022
	Crédit initial	Crédit final			
<b>Total</b>	<b>14 769 533</b>	<b>12 535 636</b>	<b>-2 233 897</b>	<b>-17,82%</b>	<b>21 209 832</b>
Personnel	2 063 986	2 063 986	0	0,00%	2 191 635
Biens et services	127 912	132 853	4 941	3,72%	647 654
Transferts	275 809	598 228	322 419	53,90%	259 122
Investissement total	<b>12 301 826</b>	<b>9 740 569</b>	<b>-2 561 257</b>	<b>-26,29%</b>	18 111 421
Ressources propres	1 852 016	1 577 214	-274 802	-17,42%	2 843 129
Ressources externes	10 449 810	8 163 355	-2 286 455	-28,01%	15 268 292
<b>dont : PLCBN-UEMOA</b>	<b>101 543</b>	<b>110 899</b>	<b>9 356</b>	<b>8,44%</b>	<b>0</b>
Ressources propres	20 000	17 000	-3 000	-17,65%	
Ressources externes	81 543	0	-81 543		
<b>dont : PRAPS (total)</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 085 000</b>	<b>-215 000</b>	<b>-19,82%</b>	<b>2 390 000</b>
Ressources propres	100 000	85 000	-15 000	-17,65%	190 000
Ressources externes	1 200 000	1 000 000	-200 000	-20,00%	2 200 000
<b>dont : PRADEL (total)</b>	<b>2 650 000</b>	<b>2 627 500</b>	<b>-22 500</b>	<b>-0,86%</b>	<b>2 598 292</b>
Ressources propres	150 000	127 500	-22 500	-17,65%	30 000
Ressources externes	2 500 000	2 500 000	0	0,00%	2 568 292
<b>dont: PIMELAN (total)</b>	<b>5 450 000</b>	<b>4 470 000</b>	<b>-980 000</b>	<b>-21,92%</b>	<b>10 520 000</b>
Ressources propres	0	20 000	20 000	100,00%	20 000

Catégorie de crédit	Crédit voté 2021		Variation	Taux de variation	Crédit voté en 2022
	Crédit initial	Crédit final			
Ressources externes	5 450 000	4 450 000	-1 000 000	-22,47%	10 500 000
<b>dont: Mise en Œuvre Appui aux Organisations Paysannes OP phase 4</b>	<b>575 700</b>	<b>213 355</b>	<b>-362 345</b>	<b>-169,83%</b>	<b>0</b>
Ressources propres	0	0	0		0
Ressources externes	575 700	213 355	-362 345	-169,83%	0
<b>Dont : Bunkasa Kiyo (total)</b>		0	0		
Ressources propres		0	0		
Ressources externes		0	0		

Tableau 9 : Situation des crédits de paiement consommés du programme en milliers de FCFA et en %

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordon	Taux de libération	Taux d'engag	Taux d'ordt
		1	2	3	4	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>14 769 533</b>	12 535 636	15 582 144	15 565 371	15 565 371	3,17%	124,30%	124,17%
Personnel	2 063 986	2 063 986	2 063 986	2 063 986	2 063 986	0,00%	100,00%	100,00%
Biens et services	127 912	132 853	132 853	132 325	132 325	35,77%	100,00%	99,60%
Transferts	275 809	598 228	583 621	583 621	583 621	141,00%	97,56%	97,56%
Investissement total	<b>12 301 826</b>	9 740 569	12 801 683	12 785 438	12 785 438	0,00%	131,43%	131,26%
Ressources propres	1 852 016	1 577 214	1 589 306	1 573 061	1 573 061	0,00%	100,77%	99,74%
Ressources externes	10 449 810	8 163 355	11 212 377	11 212 377	11 212 377	0,00%	137,35%	137,35%
<b>dont : PLCBN-UEMOA</b>	<b>101 543</b>	<b>17 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>29,41%</b>	<b>29,41%</b>	<b>29,41%</b>
Ressources propres	20 000	17 000	5 000	5 000	5 000	29,41%	29,41%	29,41%
Ressources externes	81 543	0	0	0	0	0%	0%	0%
<b>dont : PRAPS (total)</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 085 000</b>	<b>2 760 052</b>	<b>2 760 052</b>	<b>2 760 052</b>	<b>254,38%</b>	<b>254,38%</b>	<b>254,38%</b>
Ressources propres	100 000	85 000	18 743	18 743	18 743	22,05%	22,05%	22,05%
Ressources externes	1 200 000	1 000 000	2 741 309	2 741 309	2 741 309	274,13%	274,13%	274,13%
<b>dont : PRADEL (total)</b>	<b>2 650 000</b>	<b>2 627 500</b>	<b>5 166 130</b>	<b>5 166 130</b>	<b>5 166 130</b>	<b>196,62%</b>	<b>196,62%</b>	<b>196,62%</b>
Ressources propres	150 000	127 500	63 277	63 277	63 277	49,63%	49,63%	49,63%
Ressources externes	2 500 000	2 500 000	5 102 853	5 102 853	5 102 853	204,11%	204,11%	204,11%
<b>dont : PIMELAN (total)</b>	<b>5 450 000</b>	<b>4 470 000</b>	<b>3 386 958</b>	<b>3 386 958</b>	<b>3 386 958</b>	<b>75,77%</b>	<b>75,77%</b>	<b>75,77%</b>
Ressources propres	0	20 000	18742,93	18742,93	18742,93	93,71%	93,71%	93,71%
Ressources externes	5 450 000	4 450 000	3 368 215	3 368 215	3 368 215	75,69%	75,69%	75,69%
<b>dont: Mise en Œuvre Appui aux Organisations Paysannes OP phase 4</b>	<b>575 700</b>	<b>213 355</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Ressources propres	0	0	0	0	0	0%	0%	0%
Ressources externes	575 700	213 355				0,00%	0,00%	0,00%

## 2. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère

### 2.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère

#### 2.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme

La situation est présentée dans les tableaux 10 et 11 ci-dessous :

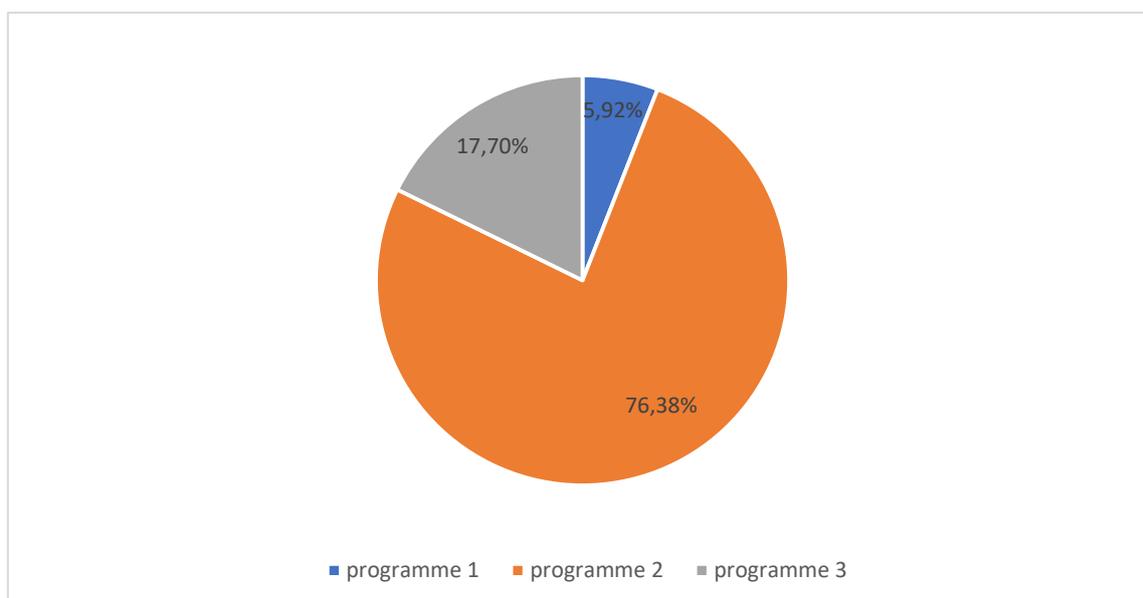
**Tableau 10:** Situation globale de consommation des crédits du ministère en milliers de F CFA

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>114656582,4</b>	<b>117246531,2</b>	<b>118130456,8</b>	<b>87924454,46</b>	<b>86981584,93</b>	<b>2,26%</b>	<b>100,75%</b>	<b>74,99%</b>	<b>74,19%</b>
<b>Personnel</b>	8212644,111	8212644,559	6170308,728	4719593,286	4719308,204	0,00%	75,13%	57,47%	57,46%
<b>Biens et services</b>	1032169,632	1067169,632	950768,522	944864,537	755693,785	3,39%	92,11%	99,38%	79,48%
<b>Transferts</b>	2377327,927	3677327,927	3658876,013	3656425,508	3571486,937	54,68%	99,50%	99,43%	97,12%
<b>Investissement total</b>	103034440,8	104289389,1	107350503,6	78603571,13	77935096,01	1,22%	102,94%	75,37%	74,73%
<b>Ressources propres</b>	6462581,548	7547529,846	6473268,743	5936078,749	5710228,599	16,79%	85,77%	78,65%	75,66%
<b>Ressources externes</b>	96571859,21	96741859,21	99718462,41	72667492,38	72224867,41	0,18%	103,08%	75,11%	74,66%

**Tableau 11:** Situation de consommation des crédits par programme en milliers FCFA et %

Programme	Crédit Final	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux d'engagement
Programme 1	5 624 654	4 680 179	3 814 079	83,21%
Programme 2	97 331 293	66 821 929	49 169 302	68,65%
Programme 3	12 535 636	14 091 926	15 565 371	112,41%
<b>Total</b>	<b>115 491 583</b>	<b>85 594 035</b>	<b>68 548 752</b>	<b>74%</b>

On constate que plus de 76,38 % des crédits sont consommés par le Programme 2 qui couvre les programmes stratégiques de l'initiative 3N comprenant la réalisation des infrastructures d'irrigation, le développement des filières végétales, la lutte contre les ennemis des cultures et l'approvisionnement des Maisons du Paysan, priorités du programme du gouvernement. Les programmes 1 et 3 ont consommé respectivement 5,92 % et 17,70 % des crédits.



**Figure 2:** Consommation des crédits par programme

## 2.1.2. Situation des délégations de crédits

Avec la mise en œuvre du budget programme, les réunions de dialogue de gestion ont encore insisté sur la nécessité de déléguer des crédits aux régions. Les crédits délégués dans les régions en 2021 représentent 14,10 % contre 7,74% en 2020.

**Tableau 12** : Programme 3 Crédits délégués aux régions en 2021 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2020
Personnel	2 063 986 448	0	0	0%	0%
Biens et services	132 852 888	132 852 888	46 812 500	35,24%	24,05%
Transferts	598 227 734	583 621 297	359 045 000	61,52%	3,16%
Investissement Ressources propres	1 577 213 519	1 592 661 257	1 067 587 489	67,03%	13,07%
<b>Total</b>	<b>4 372 280 589</b>	<b>2 309 135 442</b>	<b>1 473 444 989</b>	<b>63,81%</b>	<b>7,74%</b>

**Tableau 13** : Crédits délégués aux régions en milliers de F CFA et %

Catégorie de crédit	Crédit final	Crédit délégué	Crédit délégué consommé	% de Crédit délégué	Taux d'exécution des crédits délégués
	1	2	3	(4)=(2)/(1)	(5)=(3)/(2)
Programme 1	3 335 797	356 172	356 172	10,68%	100,00%
Programme 2	10 292 974	415 588	415 588	4,04%	100,00%
Programme 3	2 308 295	1 473 445	1 473 445	63,83%	100,00%
<b>Total</b>	<b>15 937 065</b>	<b>2 245 204</b>	<b>2 245 204</b>	<b>14%</b>	<b>100%</b>

Avec la mise en œuvre du budget programme, les réunions de dialogue de gestion ont insisté sur la nécessité de déléguer des crédits aux régions auprès de 30%.

Cependant pour programme 3, les crédits délégués dans les régions en 2021 représentent 63,83% contre 32,11% en 2020 d'où une progression de 31,7 points.

## 2.2. Situation des ressources humaines du ministère (tableau 14)

Pour l'année 2021 le personnel en activité au MAG/EL représente 2367 agents toute catégorie confondue soit 65,79% du plafond autorisé. Il se dégage un écart de 1249 dû aux positions particulières de certains agents. Le personnel est composé de : cadre A (31,77%), cadre B (38,36%), cadre C (7,94%), cadre D (0,59%), les auxiliaires (20,95%) et contractuels 0,38 %.

**Tableau 13: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif**

Catégories	Plafond autorisé	Effectifs réels rémunérés	Ecart
<b>A</b>	1176	752	424
<b>B</b>	1452	908	544
<b>C</b>	306	188	118
<b>D</b>	30	14	16
<b>Auxiliaires</b>	634	496	138
<b>Contractuels</b>		<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>3598</b>	<b>2367</b>	<b>1249</b>

*Source : DRH/MAG/EL*

**Tableau 15: Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré**

CATEGORIES	CENTRAL	DECONCENTRÉ	TOTAL	POSITION PARTICULIERE	TOTAL GENERAL
<b>A</b>	372	380	752	303	1055
<b>B</b>	113	795	908	141	1049
<b>C</b>	14	174	188	20	208
<b>D</b>	0	14	14	0	14
<b>Auxiliaires</b>	243	266	509	0	509
<b>Contractuels</b>	9	0	9	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>751</b>	<b>1629</b>	<b>2380</b>	<b>464</b>	<b>2844</b>

**NB** : La position particulière regroupe les agents du Ministère qui sont en formation, en détachement et en disponibilité.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 8 212 644 559 FCFA de plafond autorisé la totalité a été ordonnancée au 31 décembre 2021. En effet cette rubrique est gérée par le ministère des finances.

Tableau 14: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA

Catégories	Plafond autorisé	Montants réels rémunérés	Ecart
A	8 212,644559	8 212,644559	0
B			
C			
D			
Auxiliaires			
Total			

*Source : Ministère des finances*

## 2.3. Difficultés rencontrées, conclusions et recommandations

### 2.3.1 Difficultés rencontrées

Les principales difficultés sont liées à :

- L'insuffisance du budget alloué au MAG/EL ;
- La réduction successive de crédits alloués au cours de l'année lors des collectifs budgétaires avec des coupures au niveau des activités sans concertation avec le MAG/EL ;
- L'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité notamment les cadres de terrain (niveau communes) ;
- Le faible financement du renforcement des capacités des agents (formations, mise à niveau, recyclage, ...) ;
- L'insuffisance et /ou le manque d'infrastructures adéquates, de moyens logistiques et de fonctionnement (carburant, entretien, mobiliers de bureau, matériel et consommable informatique) ;
- La lourdeur des procédures de passation de marchés et l'inadéquation avec le rythme des libérations de crédits ;
- La capacité et compétences limitées des entreprises et cabinets d'études (occasionnant des retards dans la livraison des ouvrages) ;
- Le rehaussement le budget du Ministère par des crédits du personnel non utilisés et inaccessibles par nos services ;
- La faible maîtrise et l'application partielle des réformes ;
- L'insuffisance du partage de l'information entre d'une part les structures du MAG/EL et d'autre part le Ministère des Finances ;
- La résistance au changement de certains acteurs de l'administration publique
- La multiplicité de rapports sur la base de canevas non harmonisés avec des périodicités variables de production d'une structure à une autre (CIO, CAPEG, PDES, RAP.) ;
- L'éparpillement des dispositifs de Suivi – Evaluation au sein des différentes directions sans aucune coordination ;
- L'absence de contrat de performance avec les institutions ou services rattachés en dehors des Contrat de Reformes Sectorielle avec le RECA et la

CAIMA dans le cadre de la convention SANAD-Union Européenne et le Contrat Plan avec l'ONAHA (Convention Banque Mondiale) pour le déblocage des aides budgétaires.

- L'insuffisance de crédits affectés au MAG/EL ne permet pas d'honorer ces engagements (Contrat PLAN, ONAHA, Contrat de réforme sectoriel) ;
- La gestion de l'impact de la pandémie du Covid19 qui a ralenti le rythme d'exécution des activités (mesures contraignantes).

### **2.3.2. Recommandations**

#### ***A l'endroit du Cabinet du Premier Ministre***

- L'harmonisation des contenus des rapports et la périodicité de leur production ;

#### ***A l'endroit du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage***

- Poursuivre le Renforcement de la DEP dans son rôle de coordination du dispositif de suivi évaluation ;
- L'amélioration du dialogue avec les partenaires non étatiques (Collectivités territoriales, organisations professionnelles, les secteurs privés, ONG, institutions internationales, GIE, etc.) pour maîtriser leur contribution aux financements ;
- L'initiation d'une réflexion d'ensemble pour placer les responsables des programmes dans l'organigramme du Ministère ;
- La mobilisation des moyens techniques et financiers inscrits au budget pour le fonctionnement des programmes ;
- L'institutionnalisation des missions de programmation et de suivi et évaluation des activités au niveau des régions.

#### ***A l'endroit du Ministère du Plan***

- La réalisation de l'opération de saisie du PAP par les cadres mandatés par le MAG/EL ;
- La mise en adéquation des inscriptions du PIE avec les PTBA des projets et programmes.

#### ***A l'endroit du Ministère des Finances***

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités sur les réformes des finances publiques ;
- L'application effective de la réforme à tous les niveaux ;
- L'allocation conséquente des ressources au MAG/EL en adéquation avec les priorités retenues dans les programmes du plan stratégique du gouvernement ;
- La mise à disposition de l'exécution budgétaire de l'année N-1 à temps au MAG/EL.

### ***A l'endroit des ANE***

- La systématisation de la transmission des informations sur les réalisations et les programmations des activités des acteurs non étatiques (ANE) qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs du MAG/EL.

### ***A l'endroit des PTF***

- La facilitation de la maîtrise des informations sur les activités des ANE ;
- Le financement des activités de rapportage des programmes du MAG/EL.

**Annexe : Exécution financière des projets et programmes sous tutelle au 31/12/2021**

Projets et Programmes	Exécution financière (F CFA)				
	PREVISION LF 2021	Réalisé	Taux de réalisation LF (%)	PREVISION PTBA 2021	Taux de réalisation PTBA (%)
Projet Pôles Ruraux (PPR)	15 782 903 710	11 178 663 405	70,83%	14 118 172 934	79,18%
Programme Régional de Développement des Chaines de Valeurs du Riz (PRDCVR)	1 782 400 000	1 021 029 730	57,28%	3 547 194 261	28,78%
Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	3 241 478 000	5 494 145 838	169,50%	6 825 736 000	80,49%
Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr (PADA/ITA)	2 532 703 400	1 606 011 673	63,41%	3 017 614 988	53,22%
Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF/MTZ)	12 820 760 484	8 385 115 251	65,40%	11 101 959 046	75,53%
Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF/Diffa)	2 668 952 008	2 292 766 080	85,91%	2 668 952 008	85,91%
Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité alimentaire (PRECIS)	12 757 326 630	1 173 204 007	9,20%	2 757 715 000	42,54%
Projet d'Appui au Développement Agricole Durable dans la région de Dosso (PADA/NIG 25)	3 279 650 000	2 260 663 966	68,93%	2 398 111 301	94,27%
Projet d'Appui à la Relance de l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS)	3 284 130 000	4 146 927 800	126,27%	5 508 269 000	75,29%
Projet d'appui à l'Agriculture Sensible au risque Climatique (PASEC)	12 482 405 612	13 519 977 216	108,31%	18 577 178 324	72,78%

Projets et Programmes	Exécution financière (F CFA)				
	PREVISION LF 2021	Réalisé	Taux de réalisation LF (%)	PREVISION PTBA 2021	Taux de réalisation PTBA (%)
Projet Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA)	3 948 861 140		0,00%	0	
Projet d'Intensification de la Production Agricole pour la Sécurité Alimentaire (PIPA/SA)	320 681 942	277 224 766	86,45%	1 099 705 325	25,21%
Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI)	1 325 806 000	552 244 991	41,65%	1 207 991 172	45,72%
Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la région de Tahoua (PAMIRTA)	5 772 075 669	2 297 360 307	39,80%	2 906 897 811	79,03%
Projet de Renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	3 376 020 000	319 894 597	9,48%	811706279	39,41%
Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants pour l'Afrique Subsaharienne (SAPEP)	1 707 887 992	315 360 483	18,46%	737 419 082	42,77%
Fortification de Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger (FOPAT)	800 000 000	520 978 448	65,12%	1 279 554 246	40,72%
Projet Initiative Renforcement de Capacités (IRC)	583 460 632	494 161 028	84,69%	511 042 254	96,70%
Programme d'Appui au Développement de l'Élevage PRADEL Kiyoz Arziki	2 627 500 000	3 669 262 093	139,65%	4 062 021 724	90,33%
Projet Intégré de Modernisation de l'Élevage et de l'Agriculture au Niger	4 470 000 000	3 368 214 965	75,35%	6 449 942 489	52,22%
Résilience agro-sylvo-pastorale, Ouest Niger (REPO)	239 415 810	166 476 613	69,53%	239 415 810	69,53%
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	1 085 000 000	2 741 308 606	252,66%	3 199 371 849	85,68%
<b>Total</b>	<b>96 889 419 029</b>	<b>65 800 991 862</b>	<b>67,91%</b>	<b>93 025 970 903</b>	<b>70,73%</b>